



**Programme des  
Nations Unies  
pour  
l'environnement**

Distr. : Limitée  
26 juin 2004

Français  
Original : Anglais



**Conférence ministérielle africaine sur l'environnement  
Réunion du Groupe d'experts**

Dixième session

Sirte (Jamahiriya arabe libyenne), 26-28 juin 2004

Point 11 de l'ordre du jour

**Adoption du rapport de la réunion du Groupe d'experts**

**Projet de rapport de la dixième réunion du Groupe d'experts  
(26-28 juin 2004)**

**Introduction**

1. La réunion du groupe d'experts de la dixième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est déroulée à Sirte (Jamahiriya arabe libyenne) du 26 au 28 juin 2004.
2. Ont participé à la réunion des experts des Etats membres de la CMAE, d'organisations régionales et sous-régionales africaines, d'organismes des Nations Unies, de secrétariats de différentes conventions relatives à l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe xx au présent rapport.
3. La séance d'ouverture a été présidée par M. Henry Aryamanya-Mugisha, Directeur exécutif de l'Office national ougandais de gestion de l'environnement, qui représentait le Président de la CMAE, M. Kadinda Otafiire, Ministre ougandais des ressources en eau, en sol et de l'environnement. M. Tanyi Mbianyor Clarkson Oben (Cameroun) a fait office de rapporteur.

**I. Ouverture de la réunion**

4. La réunion a été ouverte par M. Aryamanya-Mugisha le samedi 26 juin 2004 à 10 h 15 après les discours de bienvenue de M. Salah Azharoug, Secrétaire adjoint du Comité populaire de la Shabiyat de Sirte, de M. Isa Atbegara, Secrétaire général du Comité populaire de la Shabiyat de Sirte, de M. Mohamed Amer Turebie représentant la Direction générale libyenne de l'environnement et de M. Sekou Toure, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

K0430461 280604

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

5. M. Azharoug, dans son allocution de bienvenue, a rappelé l'histoire et le destin communs unissant les peuples d'Afrique et leur aspiration commune à vivre dans un environnement sain et non pollué. Déplorant les impacts négatifs sur l'environnement de la pollution, de la pauvreté et des changements climatiques ainsi que des pratiques humaines irresponsables dont la mise en décharge des déchets dangereux en Afrique, il a engagé les africains à mettre un terme à ces abus et à lutter contre leurs conséquences néfastes pour laisser un environnement sain aux générations futures. Il a conclu ses propos en souhaitant aux participants une réunion couronnée de succès.

6. M. Atbegara a souhaité la bienvenue à Sirte aux participants. Il a rappelé que c'est à Sirte que l'Union africaine avait vu le jour et que la présente réunion était elle-même une émanation de l'Union. Soulignant qu'il n'y avait pas d'avenir pour l'humanité sans un environnement salubre, il a insisté sur l'importance de la réunion et lancé un appel pour le renforcement des capacités de la CMAE et des autres institutions s'occupant de l'environnement. Il a précisé que le Peuple libyen, conscient de la nécessité d'un environnement salubre pour assurer la prospérité des peuples d'Afrique et du monde entier, attachait une grande importance à la présente réunion, à ses futurs résultats et aux décisions et résolutions qu'elle adopterait. Il a terminé en souhaitant que les travaux de la réunion soient positifs.

7. M. Turebie s'est félicité du travail accompli par le secrétariat et les Ministres de l'environnement pour préparer le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les autres activités connexes, il a engagé à consacrer plus de ressources aux activités environnementales pour pouvoir lutter efficacement contre les effets néfastes du développement, en particulier de l'expansion industrielle. Il a également souligné qu'il était nécessaire de sauvegarder l'environnement pour les générations à venir. Pour finir, il a également souhaité aux experts des travaux positifs.

8. M. Toure a, au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer, souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé que le PNUE s'était engagé à aider la CMAE à remplir son mandat. Il a remercié le Gouvernement et le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne pour leur accueil chaleureux, la qualité du soutien logistique fourni à la session et la prise en charge des frais occasionnés au niveau local. Il a rendu hommage au travail accompli par l'Ouganda à la présidence de la CMAE en la personne de Messieurs Ruhakama Rugunda et Otafiire Kahinda au cours de leurs mandats respectifs. Abordant ensuite le programme de travail de la réunion, il a mis l'accent sur la concrétisation des décisions prises par la CMAE à sa neuvième session et sur la mise en œuvre de son programme de travail pour la période juillet 2000 – juin 2004. Il a insisté sur les questions difficiles dont la CMAE était saisie à cette dixième session, notamment la suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa huitième session extraordinaire (Jeju), ainsi que le processus international de gestion de l'environnement et son élément consacré au développement des capacités. En conclusion, il a engagé les gouvernements africains à renforcer encore plus leur coopération avec le PNUE.

9. M. Aryamanya-Mugisha a, au nom du Président de la CMAE et du Gouvernement ougandais, remercié le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne pour son hospitalité et pour son excellent soutien logistique à la session. Il a également rendu hommage à la contribution et à l'appui fournis par les Vice-Présidents de la CMAE et remercié le PNUE et le secrétariat de la CMAE pour leur soutien. Notant que la présente session se déroulait dans la foulée de la Conférence du partenariat d'Alger au cours de laquelle avait été lancé le Plan d'action de l'Initiative environnementale de la CMAE, il a demandé aux participants de fournir des conclusions bien étayées à leurs ministres pour qu'ils puissent en faire l'examen lors de la réunion de haut niveau. Il les a également engagés à ne pas ménager leurs efforts pour assurer le succès de la réunion. Il a conclu en prononçant l'ouverture de la réunion du Groupe d'experts.

## II. Questions d'organisation

### A. Election du Bureau

10. Conformément au projet de règlement intérieur, le Bureau de la CMAE assurera le bureau de la réunion du groupe d'experts.

11. Le Président a demandé aux représentants du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de l'île Maurice de former un comité des amis de la Présidence représentatif des différentes régions pour faire des propositions concernant la composition du nouveau Bureau de la CMAE. Le représentant de l'Ouganda assurera la liaison avec les autres pays de la région de l'Afrique de l'Est et proposera en leur nom un pays pour représenter la région.

### B. Adoption de l'ordre du jour

12. Les experts ont adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire préparé par le secrétariat sous la cote UNEP/AMCEN/EGM/10/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation des travaux.
  - a) Election du Bureau;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Examen du rapport du secrétariat :
  - a) Application des décisions prises par la CMAE à sa neuvième session;
  - b) Mise en œuvre du programme de travail 2000-2004 de la CMAE;
  - c) Activités intersessions de la CMAE et leurs impacts.
4. Initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
5. Examen du programme de travail de la CMAE relatif à l'environnement dans le cadre du plan d'action et des conclusions de la Conférence du partenariat.
6. Rôle de la CMAE dans le contexte de la réalisation de l'Initiative environnementale du NEPAD.
7. Examen du projet de constitution révisé de la CMAE.
8. Situation du Fonds général d'affectation spéciale pour la CMAE.
9. Plan d'action stratégique intergouvernemental pour le développement des capacités et l'assistance technique.
10. Rapport II sur l'Avenir de l'environnement en Afrique :
  - a) Rapport sur le processus préparatoire;
  - b) Rapport sur la réunion du Comité technique interinstitutions relative au rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique;
  - c) Réseau d'informations sur l'environnement pour l'Afrique.

11. Adoption du rapport de la réunion du Groupe d'experts.
12. Questions diverses.
13. Clôture de la réunion.

### **C. Participation**

13. Ont participé à la session les experts des pays suivants : [à compléter]
14. Les organisations régionales et sous-régionales, les organismes des Nations Unies, les secrétariats des conventions environnementales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après participaient à la réunion en tant qu'observateurs : [à compléter]
15. La liste intégrale des participants figure à l'annexe II au présent rapport.

### **III. Examen du rapport du secrétariat : application des décisions prises par la CMAE à sa neuvième session; mise en œuvre du programme de travail de la CMAE pour la période 2000-2004; activités intersessions de la CMAE et leurs impacts**

16. Les experts ont examiné ce point à la 2e séance plénière, le dimanche matin 27 juin 2004. Le représentant du secrétariat présentant le rapport sur cette question (UNEP/AMCEN/10/6) a fait un tour d'horizon de l'application des huit décisions adoptées par la Conférence à sa dernière session ainsi que des autres activités prévues au programme de travail de la CMAE pour la période juillet 2002 – juin 2004. Il a conclu son exposé en rappelant les questions difficiles auxquelles la Conférence était confrontée à sa dixième session.

17. Lors du débat qui a suivi, les experts, après avoir félicité le secrétariat pour la qualité de son rapport, ont néanmoins souligné certaines omissions concernant les activités entreprises dans le cadre de la Convention de Bâle et d'autres conventions ainsi que les activités relatives aux petits Etats insulaires en développement. Certains participants ont également regretté les problèmes posés par la transmission des documents aux missions hors de l'Afrique ainsi que la communication tardive de certains documents et de leurs traductions. Le représentant du secrétariat a expliqué que la documentation pré-session avait été envoyée sous forme électronique aux gouvernements, aux secrétariats des conventions pertinentes et aux organismes des Nations Unies intéressés ainsi qu'aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées. Elle avait aussi été affichée sur le site Internet du secrétariat. En outre, les versions anglaises des documents pré-session avaient été envoyées par courrier aux capitales africaines un mois avant la session. Un expert a souhaité être informé avec précision des difficultés qu'avait rencontré le secrétariat dans la mise en œuvre. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité de développer les synergies avec les autres organismes et initiatives pertinents comme le Groupe des 77 et les Objectifs de développement du Millénaire.

### **IV. Initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

18. Les experts ont examiné ce point à la 2e séance plénière le dimanche matin 27 juin 2004. Le représentant du secrétariat en présentant cette question a fait état des progrès réalisés depuis l'adoption du plan d'action par la CMAE à sa deuxième session spéciale et des aboutissements de la Conférence du partenariat sur l'Initiative environnementale du NEPAD. Le rapport du PNUE était étayé par le rapport du secrétariat provisoire de la branche Environnement du NEPAD basée à Dakar (Sénégal).

19. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont exprimé leur intérêt pour le rapport de la branche Environnement du NEPAD et souhaité qu'il soit mis à la disposition des participants. En outre, plusieurs experts ont suggéré que des dispositions institutionnelles soient prises pour faciliter le fonctionnement de la branche Environnement du NEPAD et lui permettre de communiquer plus

aisément avec les acteurs clés pour les informer de ses activités. Un participant a souhaité connaître le budget alloué aux projets entrepris par la branche Environnement du NEPAD.

20. Plusieurs experts ont également souligné les liens entre la dégradation de l'environnement, le manque de sécurité environnementale et la pauvreté et ont demandé à ce que des mesures soient prises pour traiter ces problèmes ainsi que celui des espèces envahissantes. Un participant a souhaité être informé sur les activités des groupes de travail chargés des évaluations post-conflit créés à la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Un participant était d'avis que le PNUE devrait s'intéresser à la question de l'essence sans plomb.

21. Lors du débat qui a suivi, les experts ont convenu de créer un groupe de travail sous la présidence du Sénégal pour approfondir cette question, y compris la question de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et la préparation de la réunion de Dakar sur l'examen de l'exécution du Plan d'action qui ferait rapport sur les résultats de ses travaux à la plénière.

22. [à suivre]

## **V. Examen du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement dans le cadre du Plan d'action et des résultats de la Conférence du partenariat**

23. Sur proposition du Président, les experts sont convenus d'examiner ce point parallèlement au point 8 concernant la situation du Fonds général d'affectation spéciale pour la CMAE. En conséquence, ils ont abordé ces deux points lors de leur deuxième séance plénière, le dimanche matin 27 juin 2004. Le représentant du secrétariat a présenté la documentation traitant de ce point, à savoir le projet de programme de travail de la CMAE, qui figure dans le document UNEP/AMCEN/10/7, et le rapport sur la situation du Fonds général d'affectation spéciale pour la CMAE et son utilisation possible, qui fait l'objet du document UNEP/AMCEN/10/5;

24. S'agissant du projet de programme de travail, il a fait observer que certaines entrées des tableaux détaillés correspondant à certains domaines figurant en annexe au document étaient encore vides et il a indiqué qu'elles seraient complétées en cours d'année à la lumière des précisions ultérieures. S'agissant de la situation du Fonds général d'affectation spéciale pour la CMAE, il a noté avec préoccupation le niveau peu élevé des contributions des Etats membres audit Fonds, soulignant que 60 % d'entre eux n'avaient versé aucune contribution depuis sa création, situation qui rendait extrêmement difficile la réalisation d'activités. En outre, appelant l'attention sur le nombre croissant d'initiatives en matière d'environnement sur le continent, il a souligné qu'il était nécessaire au secrétariat de la CMAE de disposer de plus amples moyens pour favoriser la coordination de ces initiatives et, à cet égard, il a appelé l'attention sur le projet de recommandations figurant dans le document établi par le secrétariat.

25. Au cours du débat qui a suivi, les experts se sont déclarés préoccupés par le manque de fonds et un certain nombre d'idées ont été avancées sur la méthode qui permettrait à la CMAE de chercher à remédier à la situation. Il a été proposé de contacter les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement aux fins d'assistance tandis que la réunion en cours devrait élaborer une ferme déclaration demandant aux Etats membres d'honorer leurs engagements. Un expert a exprimé la vue selon laquelle, pour être efficace, toute mesure tendant à assurer le versement des contributions financières devait être prise au niveau des Chefs d'Etat; un autre a proposé de révéler les noms des pays qui n'honoraient pas leurs engagements. Un expert s'est demandé si les partenaires associés aux activités de développement ne revenaient pas maintenant sur leur engagement antérieur d'appuyer la mise en œuvre de l'Initiative environnementale du NEPAD et si l'on disposait encore de ressources pour tenir des réunions au titre de cette initiative. On a souligné que les très nombreux appels des pays en développement en faveur de l'environnement devraient être assortis d'un appui financier, du renforcement des capacités et du transfert de technologies; de plus, étant donné les efforts que déployaient les pays africains pour diversifier leurs économies et stimuler leurs échanges, des mesures étaient nécessaires pour combattre les incidences néfastes du développement sur l'environnement, ce qui supposait que les pays bénéficient d'une assistance à cette fin.

26. Un certain nombre d'experts ont souligné qu'il pourrait être nécessaire, avant tout débat sur le programme de travail, de bien s'assurer que les fonds correspondant aux divers éléments du programme étaient disponibles; il a demandé si un budget était prévu à cet effet. Un expert a souligné la nécessité pour la CMAE de ne pas entreprendre de programme trop ambitieux, en raison notamment de la modicité de ses ressources. En particulier, avant d'examiner la proposition du secrétariat selon laquelle la CMAE devrait mettre à profit les intérêts produits par ses investissements, il fallait veiller soigneusement à s'assurer que les activités mises en œuvre étaient viables : il ne serait pas souhaitable d'entreprendre des activités qu'il faudrait interrompre après quelques années faute de ressources financières. Un autre expert a estimé qu'il était essentiel de déterminer précisément la mission de la CMAE avant d'entreprendre un examen détaillé de son programme de travail.

27. Le représentant du Sénégal a informé les participants sur les aboutissements de la réunion ministérielle relative au rôle des réserves de biosphère dans la mise en œuvre du Plan d'action du NEPAD qui a eu lieu à Paris le 26 janvier 2004. Les ministres présents à cette réunion avaient adopté une déclaration dans laquelle ils demandaient entre autres au Sénégal, en tant que coordinateur de l'Initiative environnementale du NEPAD, de transmettre à la CMAE leur recommandation d'utiliser les réserves de biosphère du Réseau du Programme sur l'homme et la biosphère pour l'Afrique (AFRIMAB) comme sites de développement durable dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD.

28. Répondant à ces observations ainsi qu'à d'autres, en particulier au sujet de l'omission apparente de certains domaines dans le programme de travail, telles que les zones humides et les programmes de reboisement, le représentant du secrétariat a précisé que ces activités étaient d'une façon générale mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Il a en outre indiqué que la principale préoccupation de la CMAE consistait à veiller à ce que tous les éléments du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD soient mis en œuvre : même si l'on ne pouvait compter mener à bien cette entreprise au cours de la prochaine période biennale, il s'agissait là d'un objectif à la réalisation duquel la Conférence devait aspirer. Il a également insisté sur l'importance que revêtait le programme de renforcement des capacités approuvé à Alger, qui comportait quatre éléments, et a exprimé l'espoir qu'il bénéficierait de l'appui nécessaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et des autres donateurs pressentis.

29. S'agissant de la question de l'utilisation des fonds disponibles, il a souligné qu'à ce jour seule une très faible partie des intérêts produits par le Fonds d'affectation spéciale avaient été utilisés – il avait été notamment décidé de consacrer une petite somme en 2001 au financement de la huitième session de la CMAE à Abuja – et a indiqué que le recours aux intérêts réduirait les pressions auxquelles était actuellement soumis le secrétariat pour s'assurer les fonds nécessaires à ses dépenses de fonctionnement. Un autre représentant du secrétariat a noté que s'il fallait exprimer sa gratitude au Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne, qui avait pris à sa charge le financement de toutes les dépenses de la réunion en cours, en dernière analyse il fallait savoir que le secrétariat ne pourrait poursuivre ses activités s'il ne disposait pas d'une source de financement plus sûre et durable, pour tenir ses réunions et financer la totalité de ses activités, notamment la traduction des documents.

30. A la suite de ce débat, les experts sont convenus de créer un groupe de travail, sous la présidence de la Côte d'Ivoire, chargé d'examiner plus avant cette question et de faire rapport à la plénière sur les résultats de son examen.

31. [à suivre]

## **VI. Rôle de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique**

32. Les experts ont abordé cette question à la 2<sup>e</sup> séance plénière, le dimanche matin 27 juin 2004. Présentant le rapport sur cette question qui fait l'objet du document UNEP/AMCEN/10/3, le représentant du secrétariat a souligné la nécessité de se pencher sur la question des rapports et synergies possibles entre la CMAE et d'autres organismes comparables de la région tels que le Comité technique de l'Union africaine, le parlement prévu de l'Union et le NEPAD. Il a indiqué

qu'au cours des préparatifs des sessions de la CMAE, le Président avait écrit à divers secrétariats de convention dans le but d'établir les liens nécessaires et de veiller à ce que les synergies possibles soient exploitées. Il a également noté que les commissions économiques régionales et sous-régionales seraient les structures au moyen desquelles le Plan d'action serait mis en œuvre et il a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de revoir l'organisation des travaux.

33. Au cours des débats qui ont suivi, les experts ont appelé l'attention sur l'importance du rôle que jouait la CMAE, en raison de la nature intersectorielle des questions d'environnement. A cet égard, il importait particulièrement d'établir une distinction entre les diverses fonctions et responsabilités de la CMAE et celles d'organes tels que le Comité technique de l'Union africaine, et de redéfinir le rôle de la CMAE, de façon à s'assurer qu'elle n'entraîne pas en concurrence avec d'autres organismes pour l'obtention d'un appui des donateurs. Il était proposé, pour s'assurer du versement des contributions des Etats membres, de faire en sorte que ces contributions fassent partie des contributions versées par les Etats à l'Union africaine, portion qui serait automatiquement déduite de ces versements.

34. Un autre expert a indiqué que la question des liens et du partage des responsabilités entre la CMAE, le NEPAD, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADEC) et d'autres organismes similaires – dont il convenait qu'il était nécessaire de les préciser – ne pourrait être résolue unilatéralement et qu'elle devait être examinée en consultation avec les divers organismes intéressés. En conséquence, il mettait en garde les participants, leur demandant de ne pas se presser pour examiner cette question qui ne pourrait être réglée durant la réunion en cours. Le représentant du secrétariat a convenu de l'importance de la question et noté qu'il ne serait pas possible de la régler au cours des prochains jours. Il a néanmoins jugé nécessaire de s'engager dans cette voie.

35. A la suite de ce débat, les experts ont décidé de créer un groupe de travail, sous la présidence de l'Ile Maurice, pour examiner plus avant cette question ainsi que la version révisée du projet de constitution de la CMAE, au titre du point 7 de l'ordre du jour, et de faire rapport à la plénière sur l'issue de leurs délibérations.

36. [à suivre]

## **VII. Examen de la version révisée du projet de constitution de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

37. Les experts ont abordé cette question lors de la 2<sup>e</sup> séance plénière, le dimanche matin 27 juin 2004. Constatant que très peu d'observations faites par les pays avaient été incorporées au document d'information sur cette question, un expert a proposé qu'en conséquence le texte du projet de constitution soit examiné en plénière.

38. Sur proposition du Président, les experts sont convenus de confier l'examen de la question au groupe de travail créé au titre du point 6 chargé de la question du rôle de la CMAE dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative environnementale du NEPAD, sous la présidence de l'Ile Maurice; le groupe fera rapport à la plénière à l'issue de ses délibérations.

39. [à suivre]

## **VIII. Situation du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

40. Sur proposition du Président, la réunion a décidé d'examiner ce point parallèlement au point 5 – Examen du programme de travail de la CMAE dans le cadre du Plan d'action et des résultats de la Conférence du partenariat. En conséquence, la réunion a abordé les deux points à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le dimanche matin 27 juin 2004; les débats s'y rapportant figurent aux paragraphes x à y ci-dessus du point 5 de l'ordre du jour.

## **IX. Plan stratégique intergouvernemental pour la fourniture d'un appui technique et le renforcement des capacités**

41. Les experts ont abordé cette question à la 2<sup>e</sup> séance plénière, le dimanche matin 27 juin 2004. Le représentant du secrétariat a rappelé la décision du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE adoptée à sa huitième session extraordinaire à Jeju (République de Corée) en mars 2004, selon laquelle des consultations régionales devraient avoir lieu sur cette question afin que chaque région contribue par ses idées au processus, en proposant des moyens grâce auxquels les capacités pourraient être renforcées et un appui technique fourni. Il avait été prévu de consacrer trois réunions à cette question : la première avait déjà eu lieu à New York, le 25 juin, tandis que la CMAE serait en mesure de contribuer à la deuxième et la troisième d'entre elles, qui auraient lieu à Nairobi et Kuala Lumpur, respectivement.

42. A la suite de ce débat, les experts sont convenus de créer un petit groupe de travail sous la présidence du Congo, chargé d'examiner plus avant cette question et de faire rapport à la plénière sur l'issue de ses délibérations.

43. [à suivre]

## **X. Deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique : processus préparatoire; réunion du Comité technique interinstitutions concernant le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique; Réseau d'informations sur l'environnement pour l'Afrique**

44. Les experts ont abordé ce point à la 2<sup>e</sup> séance plénière, le dimanche matin 27 juin. Le représentant du secrétariat, présentant le rapport sur le processus de réalisation de l'Avenir de l'environnement en Afrique établi par le secrétariat a passé en revue les réunions techniques organisées dans le cadre de la préparation du deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique. Il a aussi informé les experts sur les activités du Réseau d'informations sur l'environnement pour l'Afrique.

## **XI. Adoption du rapport de la réunion du Groupe d'experts**

45. [à compléter]

## **XII. Questions diverses**

46. [à compléter]

## **XIII. Clôture de la réunion**

47. [à compléter]

---